

Voile en Pays de Brest
Dimanche 25 Juin 2023
Lieu : MORGAT
Autorité organisatrice : Centre Nautique Crozon Morgat
Grade : 5 B

REGLES

- La régata sera régie par :
- les RIR,
 - le présent avis de course,
 - la fiche course

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes **Optimist coque polyéthylène, Open Bic Mylar, Techno 293, Race Board**, en intersérie dériveurs et catamarans possédant un rating.

- 2.2
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|---------------------------|---------|
| Solitaire | 10 € |
| Double | 20 € |
| Double + Location cata | 25 € |

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Le dimanche 25 Juin 2022 de 09h30 à 11h00.

Les inscriptions seront faites par un représentant de chaque club chargé de collecter les informations et les retranscrire au CNCM

4.2 Date et heure du briefing : Le dimanche 25 Juin 2022 à 11h15.

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement

7. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.»

- un bateau qui a un cas suspect de Covid19 dans son équipage est obligé d'abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié

8. REMISE DES PRIX

Remise des prix suivant le règlement de VPB.

9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
plaisance@cncm.fr

Pensez à réserver avant le 23 Juin 2023 auprès du club :
<https://www.cncm.fr/evenements/criterium-de-bassin-voile-en-pays-de-brest/>



PARTENAIRE
OFFICIEL

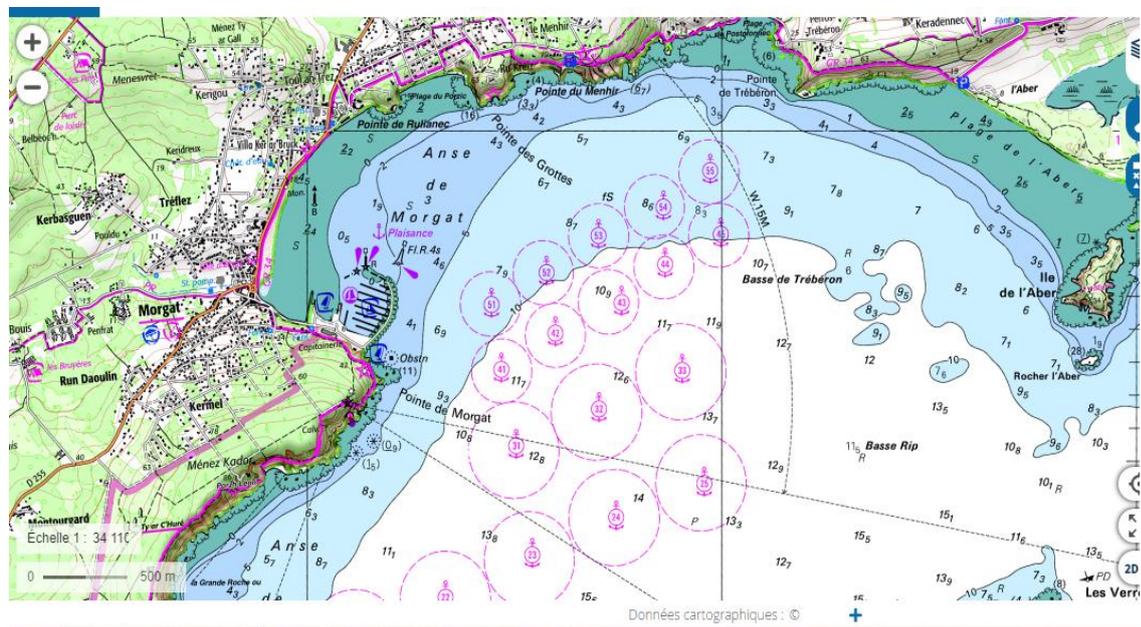


PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

ANNEXE ZONE DE COURSE



FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72